

LE MOT DU PRESIDENT

Cher(e) Adhérent(e),

Les principales modifications des statuts sont les suivantes :

Nous souhaitons faire reconnaître Vincennes en Anciennes comme association reconnue d'utilité publique. Nous entrons dans les critères (nombre d'adhérents, budget...)

Cette reconnaissance permettrait de bénéficier de crédits d'impôts pour nos sponsors : 60% de crédit au lieu de 25% d'économie d'impôts sur les sociétés.

Cette reconnaissance donnerait un statut plus sérieux à l'association et nous permettrait d'avoir plus de poids lors de nos réunions face aux autorités.

Pour obtenir cette reconnaissance le Conseil d'État a publié un modèle de statuts et de règlement intérieur. C'est sur cette base que nous avons travaillé. Nous ne pouvons donc pas nous éloigner de ce texte de base.

Sur l'organisation interne de l'association nous proposons :

La création de nouvelles catégories de membres notamment par la création de membres actifs qui seront plus fortement impliqués. C'est auprès d'eux que nous pourrions obtenir de l'aide pour la réalisation d'activités. Nous pourrions leur déléguer l'organisation complète de sorties

Nous créons aussi une catégorie de membres utilisateurs qui sont les personnes participants aux traversées, et à d'autres événements, sans être membre de plein droit.

La création des membres actifs nous permettra de dissocier la notion d'administrateurs s'occupant de la gestion de l'association et les personnes actives et donc de réduire le nombre d'administrateurs à 15 avec un mandat de 3 ans. Un tiers des administrateurs sera renouvelable tous les ans.

Nous proposons ces modifications pour éviter que les administrateurs s'épuisent et créer un certain dynamisme dans l'association.

Voilà très succinctement les principales modifications proposées qui je l'espère donneront un nouveau souffle à Vincennes en Anciennes.

Bien passionnément
Jacques d'Andréa